

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: INKU-US-1000-WH

UFI: 5710-706H-A00X-3WEQ

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: ENCRE S D'IMPRIMERIE

Usages déconseillés: Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Roland DG EMEA NV
Bell-Telephonaan 2G
B-2440 Geel
Belgien
Telefon-Nr. +32 14575911
EMAIL: deu-demand-planning@rolanddg.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+49 228 19240 (Giftnotruf Bonn, DE), +31 30 274 88 88 (Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum, Utrecht, NL),
+43 406 43 43, (Vergiftungsinformationszentrale / Poisons Information Centre AU),
+32 70 245 245 (Centre Antipoisons Belge - Belgisch Antigifcentrum, BE), +41 44 251 51 51 (Tox info Suisse, CH),
+352 8002 5500 (Centre Antipoisons Luxembourg, LU),
+33 1 40 05 48 48 (centre antipoison et de toxicovigilance, Paris, FR)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisateur de la peau	Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxique pour la reproduction	Catégorie 2	H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées	Catégorie 1 (Foie, Appareil respiratoire)	H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Dangers pour L'environnement

Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	-------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2.2 Éléments d'Étiquetage

Contient: acrylate de 2-phénoxyéthyle
1-vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate



Mention d'Avertissement:

Danger

Déclaration(s) de risque:

H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque de graves lésions des yeux.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de Prudence Prévention:

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2.3 Autres dangers

Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

Perturbation endocrinienne-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

Perturbation endocrinienne-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
acrylate de 2-phénoxyéthyle	25 - <50%	48145-04-6	256-360-6	01-2119980532-35-XXXX;	Aucune information disponible.	
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	10 - <20%	2235-00-9	218-787-6	01-2119977109-27-XXXX;	Aucune information disponible.	
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	10 - <20%	57472-68-1	260-754-3	01-2119484629-21-XXXX;	Aucune information disponible.	
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	3 - <5%	75980-60-8	278-355-8	01-2119972295-29-XXXX;	Aucune information disponible.	
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	2,5 - <5%	56641-05-5	500-133-9	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
2-phénoxyethanol	1 - <5%	122-99-6	204-589-7	01-2119488943-21-XXXX;	Aucune information disponible.	
2-[[[Butylamino]	1 - <2,5%	63225-53-6	264-036-0	Aucune information	Aucune information	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

carbonyl[oxy]ethyl acrylate				disponible.	disponible.	
2-Hydroxy-2-methylpropiophenone	1 - <5%	7473-98-5	231-272-0	01-2119472306-39-XXXX;	Aucune information disponible.	
Oligo[2-hydroxy-2-methyl-1-[4-(1-methylvinyl)phenyl]propanone	0,1 - <1%	163702-01-0	402-990-3	01-0000015270-82-0000;	Aucune information disponible.	
2,4,6-trimethylbenzophenone	0,1 - <0,25%	954-16-5	403-150-9	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	0,1 - <0,25%	128-37-0	204-881-4	01-2119555270-46-0000;	Toxicité Aquatique (Aiguë): 1; Toxicité Aquatique (Chronique): 1	#

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Classification: Skin Sens.: 1A: H317; Repr.: 2: H361d; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Classification: Acute Tox.: 4: H302; Eye Irrit.: 2A: H319; Skin Sens.: 1B: H317; STOT RE: 1: H372; Acute Tox.: 4: H312; Toxicité aiguë, orale: DL 50: 1.732 mg/kg Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: 1.700 mg/kg	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Classification: Skin Sens.: 1: H317; Eye Dam.: 1: H318; Skin Irrit.: 2: H315;	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Classification: Repr.: 2: H361f; Skin Sens.: 1: H317; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucune information

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

		disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Classification: Skin Sens.: 1: H317; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Classification: Eye Irrit.: 2: H319; Acute Tox.: 4: H302; Toxicité aiguë, orale: DL 50: 1.850 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: > 1.000 mg/m3 Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 2.214 mg/kg	Aucune information disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]éthyl acrylate	Classification: Acute Tox.: 4: H332; Skin Sens.: 1: H317; Aquatic Chronic: 2: H411; Toxicité aiguë, inhalation: CL50: 1 - 5 mg/l	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2-methylpropiophenone	Classification: Acute Tox.: 4: H302; Aquatic Chronic: 3: H412; Toxicité aiguë, orale: DL 50: 1.694 mg/kg Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: 6.929 mg/kg	Aucune information disponible.
Oligo[2-hydroxy-2-méthyl-1-[4-(1-méthylvinyl)phényl]propanone	Classification: Repr.: 2: H361f;	Aucune information disponible.
2,4,6-triméthylbenzophenone	Classification: Acute Tox.: 4: H302; Eye Irrit.: 2: H319; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 1: H410;	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Classification: Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 1: H410;	Aucune information disponible.

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**Généralités:** Consulter un médecin en cas de symptômes.**4.1 Description des premiers secours****Inhalation:** Transporter à l'air frais.**Contact avec la Peau:** Consulter un médecin. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés, et laver la peau au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de réaction allergique cutanée, consulter un médecin.**Contact oculaire:** Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Ingestion:	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
Protection individuelle des secouristes:	ATTENTION! Le personnel de premiers secours doit prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité pendant l'opération de sauvetage. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
Dangers:	Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.
Traitement:	Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux:	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés:	En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
5.3 Conseils aux pompiers Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Aucune information disponible.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé.
6.1.1 Pour les non-secouristes:	Porter un équipement de protection individuelle.
6.1.2 Pour les secouristes:	Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire. Porter un équipement de protection individuelle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Contacter les autorités locales en cas de déversement dans les égouts/le milieu aquatique. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Déversements mineurs : Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Les récipients contenant la matière déversée doivent être correctement étiquetés avec mention du contenu et les symboles de danger appropriés. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Déversements importants : Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter tout contact oculaire. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Garder sous clef.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol - Vapeur et aérosol	TWA	2 mg/m3	Belgique. VLEP. Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques, Titre 1er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, dans sa version modifiée (04 2014)

Valeurs Limites Biologiques

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 77 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 12 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 3,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Population en général	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 24,48 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systemique, à long terme; 7,24 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucune information disponible
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucune information disponible
	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 2,77 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systemique, à long terme; 2,08 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systemique, à long terme; 1,66 mg/kg	Toxicité à doses répétées
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucune information disponible
	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 0,233 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 0,822 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	Cutané	Systemique, à long terme; 83,3 µg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systemique, à long terme; 83,3 µg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systemique, à long terme; 0,145 mg/m3	Toxicité à doses répétées
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 97 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 12 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 3,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
2-phenoxyethanol	Population en général	inhalation	Systemique, à long terme; 2,41 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Locale, long terme; 2,41 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 5,7 mg/m3	
	Population en général	Cutané	Systemique, à long terme; 10,42 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systemique, à court terme; 9,23 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systemique, à long terme; 9,23 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
	Population en général	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 5,7 mg/m3	
	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 20,83 mg/kg	Toxicité à doses répétées
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]éthyl acrylate	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 9,9 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systemique, à long terme; 1,7 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 2 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 1 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 1 mg/kg	Toxicité à doses répétées
2-Hydroxy-2-methylpropionophenone	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 3,5 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 0,9 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 1 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 0,4 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
Oligo[2-hydroxy-2-methyl-1-[4-(1-methylvinyl)phenyl]propanone	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 1,175 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 0,29 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,167 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 0,167 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,33 mg/kg	Toxicité à doses répétées
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 0,86 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 3,5 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,25 mg/kg	Toxicité à doses répétées

Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Station d'épuration des eaux usées	1,77 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0,2 µg/l	
	Aquatique (eau douce)	2 µg/l	
	Sédiments marins	0,002 mg/kg	
	sédiment d'eau douce	0,02 mg/kg	
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyyle)	terre	0,001 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,003 mg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	100 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	sédiment d'eau douce	0,009 mg/kg	
	terre	22,2 µg/kg	
	L'eau douce	0,00353 mg/l	
	Sédiments marins	11,5 µg/kg	
	des eaux marines	0,00353 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	1,4 µg/l	
	Communiqué intermittent	0,0353 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0,14 µg/l	
	l'eau aux sédiments frais	0,29 mg/kg	
	sédiment d'eau douce	0,115 mg/kg	
	Des sols	0,0557 mg/kg	
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aquatique (eau douce)	2 µg/l	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	terre	0,009 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0,2 µg/l	
	sédiment d'eau douce	0,053 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	1,77 mg/l	
	Sédiments marins	0,005 mg/kg	
2-phenoxyethanol	Station d'épuration des eaux usées	36 mg/l	
	terre	1,31 mg/kg	
	Sédiments marins	0,724 mg/kg	
	sédiment d'eau douce	7,237 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,943 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0,094 mg/l	
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	terre	0,003 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	3,54 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	0,003 mg/l	
	sédiment d'eau douce	0,024 mg/kg	
	Sédiments marins	0,002 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
2-Hydroxy-2-methylpropiophenone	terre	0,001 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	0,002 mg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	45 mg/l	
	Sédiments marins	0,001 mg/kg	
	sédiment d'eau douce	0,009 mg/kg	
Oligo[2-hydroxy-2-methyl-1-[4-(1-methylvinyl)phenyl]propanone	Aquatique (eau douce)	0,003 mg/l	
	terre	0,093 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	0,16 mg/l	
	Sédiments marins	0,012 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
	sédiment d'eau douce	0,117 mg/kg	
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Prédateur	8,33 mg/kg	Oral
	sédiment d'eau douce	99,6 µg/kg	
	terre	47,69 µg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,199 µg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	0,17 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0,02 µg/l	
	Sédiments marins	9,96 µg/kg	

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés:

L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales:

Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Protection des yeux/du visage:	Lunettes de sécurité à protection intégrale. EN 166.
Protection des Mains:	Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures.(EN374), Porter des gants de protection chimique en cas de contact prolongé ou répété., Caoutchouc butyle (EN374), Épaisseur du gant: > 0,70 mm, Temps de pénétration: > 480 min, Épaisseur du gant: > 0,35 mm, Temps de pénétration: > 60 min, Risque d'éclaboussures : , Caoutchouc nitrile., Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer dans les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent., Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.
Protection de la peau et du corps:	Vêtements de sécurité : vêtements de protection à manches longues EN13688
Protection respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (EN14387). Demander l'avis du superviseur le plus proche.
Mesures d'hygiène:	Éviter tout contact oculaire. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Contrôles environnementaux:	Ne pas jeter les résidus à l'égout.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État:	liquide
Forme:	liquide
Couleur:	Blanc
Odeur:	odeur acrylique
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
Point de congélation:	< 32 °F/< 0 °C
Point d'ébullition:	> 212 °F/> 100 °C
Inflammabilité:	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'explosivité - supérieure:	non applicable
Limites d'explosivité - inférieure:	non applicable
Point d'éclair:	> 212 °F/> 100 °C estimé
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
pH:	substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau) Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Viscosité

Viscosité, dynamique:	8 - 11 mPa.s (113 °F/ 45 °C)
Viscosité, cinématique:	6,5 - 9,0 mm ² /s (113 °F/ 45 °C)
Durée d'écoulement:	non applicable

Solubilités

Solubilité dans l'eau:	Insoluble dans l'eau
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable Mélange
Pression de vapeur:	<= 0,03 hPa (68 °F/20 °C)
Densité relative:	1,2288
Densité:	non applicable
Densité apparente:	non applicable
Densité de vapeur relative:	Aucune information disponible.

Caractéristiques de la particule

Répartition de la taille des particules:	non applicable
Surface spécifique:	non applicable
Charge de surface/Potentiel zêta:	non applicable
Evaluation:	non applicable
Forme:	non applicable
Crystallinité:	non applicable
Traitement de surface:	non applicable

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Température minimale d'ignition:	> 392 °F/> 200 °C
Teneur en COV:	Directive 1999/13/CE: 0 g/l ~0 % (calculé)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.2 Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Non connu.
10.4 Conditions à Éviter:	Éviter tout chauffage ou contamination.
10.5 Matières Incompatibles:	Aucuns connus.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.
--------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Contact avec la Peau:	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire:	Provoque de graves lésions des yeux.
Ingestion:	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit:	ETAmél: 7.658,95 mg/kg
Composants:	
acrylate de 2-phénoxyéthyle	DL 50 (Rat): 5.000 mg/kg Experimental result, Key study
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	DL 50 (Rat): 1.732 mg/kg Experimental result, Key study
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	DL 50 (Rat): 4.626 mg/kg Experimental result, Supporting study
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg Experimental result, Key study
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	DL 50 (Rat): 1.850 mg/kg Experimental result, Key study
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2-methylpropiophenone	DL 50 (Rat): 1.694 mg/kg Experimental result, Key study
Oligo[2-hydroxy-2-méthyl-1-[4-(1-méthylvinyl)phenyl]propane	DL 50 (Rat): > 2.000 mg/kg Experimental result, Key study
2,4,6-triméthylbenzophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	DL 50 (Rat): > 6.000 mg/kg Experimental result, Key study

Contact avec la peau

Produit:	ETAmél 8.629,44 mg/kg
Composants:	
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	DL 50 (Lapin): 1.700 mg/kg Experimental result, Key study
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	DL 50 (Lapin): > 2.000 mg/kg Experimental result, Key study
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

énoate 2-phenoxyethanol	DL 50 (Lapin): > 2.214 mg/kg Experimental result, Weight of Evidence study
2- [[[(Butylamino)carbonyl] oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2- methylpropiophenone	DL 50 (Rat): 6.929 mg/kg Experimental result, Key study
Oligo[2-hydroxy-2- methyl-1-[4-(1- methylvinyl)phenyl]prop anone	DL 50 (Rat): 2.000 mg/kg Experimental result, Key study
2,4,6- trimethylbenzophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p- cresol	DL 50 (Rat): > 2.000 mg/kg Experimental result, Key study

Inhalation

Produit: ETAmél150 mg/l Poussières, brouillards et émanations

Composants:

acrylate de 2- phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H- azépine-2-one	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediyle)	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6- triméthylbenzoyl)phosphi ne	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2- énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	CL 50 (Rat, 6 h) > 1.000 mg/m ³ Aérosol, Experimental result, Key study
2- [[[(Butylamino)carbonyl]ox y]ethyl acrylate	CL50 (Rat, mâle/femelle, 4 h) 1 - 5 mg/l Nocif par inhalation.
2-Hydroxy-2- methylpropiophenone	Aucune information disponible.
Oligo[2-hydroxy-2- methyl-1-[4-(1- methylvinyl)phenyl]propa none	Aucune information disponible.
2,4,6- trimethylbenzophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	DR 50 (Souris, 30 min) 60 ppm Vapeur, Experimental result, Supporting study

Toxicité à dose répétée

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

acrylate de 2- phénoxyéthyle	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 43 - 53 d): 300 mg/kg
1-vinylhexahydro-2H- azépine-2-one	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), inhalation): 0,058 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 28 - 52 d): 250 mg/kg
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 28 d): 50 mg/kg
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 13 Weeks): 80 mg/kg
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2-methylpropiophenone	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 28 d): >= 1.000 mg/kg
Oligo[2-hydroxy-2-methyl-1-[4-(1-méthylvinyl)phenyl]propanone	Aucune information disponible.
2,4,6-triméthylbenzophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle), Oral, 76 - 110 Weeks): 70 mg/kg

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit: Provoque une irritation cutanée.

Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	(Lapin, 24 h): non irritant Experimental result, Supporting study
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	in vivo (Lapin): non irritant Experimental result, Key study
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	in vivo (Lapin): non irritant Experimental result, Key study
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	in vivo (Lapin): non irritant Experimental result, Key study
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2-methylpropiophenone	Aucune information disponible.
Oligo[2-hydroxy-2-methyl-1-[4-(1-méthylvinyl)phenyl]propanone	in vivo (Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande - albinos)): Non classé Experimental result, Key study
2,4,6-triméthylbenzophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	in vivo (Lapin, 24 - 72 h): non irritant Experimental result, Key study

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Blessure ou Irritation

Grave des Yeux:

Produit: Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Catégorie 1 OECD GHS
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Effet irritant. EU
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2-methylpropiophenone	in vivo (Lapin, 2 d): Non irritant EU
Oligo[2-hydroxy-2-methyl-1-[4-(1-méthylvinyl)phenyl]propanone	Aucune information disponible.
2,4,6-triméthylbenzophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Non irritant EU

Sensibilisation

Respiratoire ou Cutanée:

Produit: Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Sensibilisation cutanée :, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2-methylpropiophenone	Sensibilisation cutanée :, in vivo (Cochon d'Inde): Sensibilisant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Oligo[2-hydroxy-2-méthyl-1-[4-(1-méthylvinyl)phényl]propanone	Aucune information disponible.
2,4,6-triméthylbenzophénone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-crésol	Sensibilisation cutanée ;, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant

Mutagenicité des Cellules Germinales

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

In vitro

Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthanol	Aucune information disponible.
2-[[[Butylamino]carbonyl]oxyéthyl acrylate	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	Aucune information disponible.
Oligo[2-hydroxy-2-méthyl-1-[4-(1-méthylvinyl)phényl]propanone	Aucune information disponible.
2,4,6-triméthylbenzophénone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-crésol	Aucune information disponible.

In vivo

Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthanol	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2- [[[(Butylamino)carbonyl]ox y]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2- methylpropiophenone	Aucune information disponible.
Oligo[2-hydroxy-2-methyl- 1-[4-(1- methylvinyl)phenyl]propa none	Aucune information disponible.
2,4,6- trimethylbenzophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Produit: Non répertorié Le dioxyde de titane de ce produit est enrobé dans une matrice qui minimise la probabilité d'exposition au pigment.

Composants:

acrylate de 2- phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H- azépinne-2-one	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediyile)	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6- triméthylbenzoyl)phosphi ne	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2- énoate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
2- [[[(Butylamino)carbonyl]ox y]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2- methylpropiophenone	Aucune information disponible.
Oligo[2-hydroxy-2-methyl- 1-[4-(1- methylvinyl)phenyl]propa none	Aucune information disponible.
2,4,6- trimethylbenzophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Produit: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Composants:

acrylate de 2- phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H- azépinne-2-one	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediyile)	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2-methylpropiophenone	Aucune information disponible.
Oligo[2-hydroxy-2-methyl-1-[4-(1-méthylvinyl)phenyl]propane	Aucune information disponible.
2,4,6-triméthylbenzophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2-methylpropiophenone	Aucune information disponible.
Oligo[2-hydroxy-2-methyl-1-[4-(1-méthylvinyl)phenyl]propane	Aucune information disponible.
2,4,6-triméthylbenzophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
-----------------------------	--------------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]éthyl acrylate	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2-méthylpropiophenone	Aucune information disponible.
Oligo[2-hydroxy-2-méthyl-1-[4-(1-méthylvinyl)phényl]propane	Aucune information disponible.
2,4,6-triméthylbenzophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Organes cibles: Foie, Appareil respiratoire

Risque d'Aspiration

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]éthyl acrylate	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2-méthylpropiophenone	Aucune information disponible.
Oligo[2-hydroxy-2-méthyl-1-[4-(1-méthylvinyl)phényl]propane	Aucune information disponible.
2,4,6-triméthylbenzophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

11.2 Informations sur les dangers pour la santé

Perturbation endocrinienne

Produit:

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU);

Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2-methylpropiophenone	Aucune information disponible.
Oligo[2-hydroxy-2-méthyl-1-[4-(1-méthylvinyl)phenyl]propane	Aucune information disponible.
2,4,6-triméthylbenzophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Contient une substance potentiellement dangereuse pour l'environnement.

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë**Remarques:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson**Produit:**

Aucune information disponible.

Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-	CL 50 (Danio rerio, 96 h): 318 mg/l (Static) Experimental result, Key study

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

azépine-2-one	DSENO (Danio rerio, 96 h): 215 mg/l (Static) Experimental result, Key study
diacrylate	DSENO (Leuciscus idus, 96 h): 1 mg/l (Static) Experimental result, Key study
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyile)	CL 50 (Leuciscus idus, 96 h): 2,2 mg/l (Static)
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	CL 50 (Oryzias latipes, 48 h): +/- 6,53 mg/l (semi-statique) Experimental result, Key study
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 344 mg/l (Intermédiaire) Experimental result, Key study
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2-methylpropiophenone	Aucune information disponible.
Oligo[2-hydroxy-2-méthyl-1-[4-(1-méthylvinyl)phenyl]propnone	DSENO (Oncorhynchus mykiss, 96 h): > 3,7 mg/l (Static) Experimental result, Key study
2,4,6-triméthylbenzophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	CL 50 (96 h): 0,199 mg/l QSAR QSAR, étude clé

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 1,21 mg/l (Static) Experimental result, Key study
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	CE50 (Daphnia magna, 48 h): > 100 mg/l (Static) Experimental result, Key study
diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyile)	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 3,53 mg/l (Static) Experimental result, Key study
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 460 mg/l (Static) Résultat expérimental, Non spécifié
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2-methylpropiophenone	CE50 (Daphnia magna, 48 h): > 119 mg/l (Static) Experimental result, Key study
Oligo[2-hydroxy-2-méthyl-1-[4-(1-méthylvinyl)phenyl]propnone	CE50 (Daphnia magna, 48 h): > 3,7 mg/l Experimental result, Key study
2,4,6-triméthylbenzophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 0,48 mg/l (Static) Experimental result, Key study

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2-methylpropiophenone	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algue), 72 h): 1,95 mg/l
Oligo[2-hydroxy-2-methyl-1-[4-(1-methylvinyl)phenyl]propanone	Aucune information disponible.
2,4,6-triméthylbenzophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	CE50 (déchets de boues, 17 h): > 880 mg/l ("Directive OCDE n°209; 88/302/CEE C.11")
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Pas de données disponibles
2-Hydroxy-2-methylpropiophenone	CE50 (3 h): > 1.000 mg/l ("Directive OCDE n°209; 88/302/CEE C.11")
Oligo[2-hydroxy-2-methyl-1-[4-(1-methylvinyl)phenyl]propanone	Aucune information disponible.
2,4,6-triméthylbenzophenone	Pas de données disponibles
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Toxicité chronique

Remarques:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	CL 50 (Danio rerio, 6 d): 461,5 - 521,6 mg/l (semi-statique) Experimental result, Supporting study
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2-methylpropiophenone	Aucune information disponible.
Oligo[2-hydroxy-2-methyl-1-[4-(1-methylvinyl)phenyl]propane	Aucune information disponible.
2,4,6-triméthylbenzophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-Hydroxy-2-methylpropiophenone	Aucune information disponible.
Oligo[2-hydroxy-2-methyl-1-[4-(1-methylvinyl)phenyl]propane 2,4,6-trimethylbenzophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2-methylpropiophenone	Aucune information disponible.
Oligo[2-hydroxy-2-methyl-1-[4-(1-methylvinyl)phenyl]propane 2,4,6-trimethylbenzophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	(28 d): 22,3 % Déte�té dans l'eau. Experimental result, Key study
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	(28 d): 30 - 40 % Déte�té dans l'eau. Experimental result, Key study
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	(28 d): 90 - 100 % Déte�té dans l'eau. Experimental result, Key study
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	(28 d): > 0 - 10 % Déte�té dans l'eau. Experimental result, Key study
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-phenoxyethanol	> 70 % Déte�té dans l'eau. Experimental result, Supporting study
2- [[[(Butylamino)carbonyl]ox y]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2- methylpropiophenone	(28 d): 90 - 100 % Déte�té dans l'eau. Experimental result, Key study
Oligo[2-hydroxy-2-methyl- 1-[4-(1- methylvinyl)phenyl]propa none	(28 d): 1,8 % Déte�té dans l'eau. Experimental result, Key study
2,4,6- trimethylbenzophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	(28 d): 4,5 % Déte�té dans l'eau. Experimental result, Key study

Rapport DBO/DCO

Produit Aucune information disponible.

Composants

acrylate de 2- phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H- azépine-2-one	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediyile)	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6- triméthylbenzoyl)phosphi ne	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2- énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
2- [[[(Butylamino)carbonyl]ox y]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2- methylpropiophenone	Aucune information disponible.
Oligo[2-hydroxy-2-methyl- 1-[4-(1- methylvinyl)phenyl]propa none	Aucune information disponible.
2,4,6- trimethylbenzophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de 2- phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H- azépine-2-one	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediyile)	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Cyprinus carpio, Facteur de Bioconcentration (BCF): 22 - 32 Aquatic sediment Experimental result, Key study
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Facteur de Bioconcentration (BCF): 0,35 Aquatic sediment Estimé par calcul, Étude principale
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2-methylpropiophenone	Aucune information disponible.
Oligo[2-hydroxy-2-methyl-1-[4-(1-méthylvinyl)phenyl]propanone	Aucune information disponible.
2,4,6-triméthylbenzophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Facteur de Bioconcentration (BCF): 598,4 Aquatic sediment Estimated by calculation, Weight of Evidence study

12.4 Mobilité dans le Sol

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2-methylpropiophenone	Aucune information disponible.
Oligo[2-hydroxy-2-methyl-1-[4-(1-méthylvinyl)phenyl]propanone	Aucune information disponible.
2,4,6-triméthylbenzophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit: Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
-----------------------------	--------------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2-methylpropiophenone	Aucune information disponible.
Oligo[2-hydroxy-2-methyl-1-[4-(1-méthylvinyl)phenyl]propanone	Aucune information disponible.
2,4,6-triméthylbenzophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-2-methylpropiophenone	Aucune information disponible.
Oligo[2-hydroxy-2-methyl-1-[4-(1-méthylvinyl)phenyl]propanone	Aucune information disponible.
2,4,6-triméthylbenzophenone	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2,6-di-tert-Butyl-p-cresol Aucune information disponible.

12.7 Autres Effets Néfastes: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Considérations relatives à l'élimination (y compris l'élimination des récipients ou emballages contaminés) Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Méthodes d'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

Emballages Contaminés: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU: UN 3082
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport
Classe: 9
Étiquettes: 9
N° de danger (ADR): 90
Code de restriction en tunnel: (-)
14.4 Groupe d'Emballage: III
Quantité limitée 5,00L
Quantité exemptée E1
14.5 Dangers pour L'environnement: Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: SPECIAL PROVISION 375 (<= 5kg/<= 5L)

RID

14.1 Numéro ONU: UN 3082
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport
Classe: 9
Étiquettes: 9
14.4 Groupe d'Emballage: III

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

14.5 Dangers pour L'environnement: Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: -

IMDG

14.1 Numéro ONU: UN 3082

14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(Acrylate)

14.3 Classe(s) de Danger pour le

Transport

Classe: 9

Étiquettes: 9

N° d'urgence: F-A, S-F

14.4 Groupe d'Emballage: III

Quantité limitée 5,00L

Quantité exemptée E1

14.5 Dangers pour L'environnement: Dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: CODE 2.10.2.7 if packaging <= 5L or <= 5kg

IATA

14.1 Numéro ONU: UN 3082

14.2 Nom de transport complet: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.(Acrylate)

14.3 Classe(s) de Danger pour le

Transport:

Classe: 9

Étiquettes: 9MI

14.4 Groupe d'Emballage: III

Quantité exemptée E1

14.5 Dangers pour L'environnement: Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: SPECIAL PROVISION A197 if packaging <= 5L or <= 5kg

AUTRES INFORMATIONS

Aéronefs de transport de passagers et de marchandises: Autorisé.

Uniquement par avion cargo: Autorisé.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: aucune

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: aucune

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: aucune

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, Nouvelles substances: aucune

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: aucune

UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17:

Désignation chimique	N° CAS
Titanium dioxide	13463-67-7
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: aucune

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: aucune

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: aucune

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: aucune

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Titanium dioxide	13463-67-7	10 - 20%
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	1,0 - 10%

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:

Classification	Exigence relative au seuil bas	Exigence relative au seuil haut
E2. Dangereux pour le milieu aquatique	200 t	500 t

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Titanium dioxide	13463-67-7	10 - 20%

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Titanium dioxide	13463-67-7	10 - 20%
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	1,0 - 10%
2-phenoxyethanol	122-99-6	1,0 - 10%
caprolactam	105-60-2	0,1 - 1,0%
2,4,6-triméthylbenzophenone	954-16-5	0,1 - 1,0%
Phenol, 4-methoxy-	150-76-5	0 - <0,1%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: L'évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADNR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par la Rhin
AGW	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
ATEmix	Acute toxicity estimate of the mixture
CLP	Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
CMR	carcinogenicity, mutagenicity and toxicity for reproduction
DNEL	Derived No Effect Level
EC0	Effective Concentration 0%
EC5	Effective Concentration 5%
EC10	Effective Concentration 10%
EC50	Median Effective Concentration
EC100	Effective Concentration 100%
EH40 WEL	Workplace Exposure Limit (GB)
IATA	International Air Transport Association
ICAO	International Civil Aviation Organization
IC50	inhibitory concentration 50%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
LC50	Lethal Concentration 50%
LC100	Lethal Concentration 100%
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
LDL0	Lethal Dose (minimum found to be lethal)
LD50	Lethal Dose 50%
MAC	Maximaal Aanvaardbare Concentratie (NL)
MAK	Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEL	No Observed Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC	Predicted No Effect Concentration

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Regulations concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
STEL	Short Term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TRGS900	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
TWA	Time Weighted Average
VOC	Volatile Organic Compound
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative substance

Principales références de la littérature et sources de données: Fiche de données de sécurité du fournisseur. ECHA

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.	Méthode de classification
Irritation cutanée, Catégorie 2	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	Méthode de calcul
Sensibilisateur de la peau, Catégorie 1	Méthode de calcul
Toxique pour la reproduction, Catégorie 2	Méthode de calcul
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible-Expositions répétées, Catégorie 1	Méthode de calcul
Risques chroniques pour l'environnement aquatique, Catégorie 2	Méthode de calcul

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de formation: Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière.

Avis de non-responsabilité: Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.